



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

Avignon, le 16 décembre 2021

Madame La Présidente du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du lundi 3 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame la Présidente,

Alors que sont fortement médiatisés les services de Protection de l'Enfance et leurs dramatiques insuffisances, nous ne pouvons que constater que le gouvernement et notre employeur public ne veulent pas entendre les alertes des professionnel.le.s du terrain. L'exemple type est celui de la situation de l'EDeS de Cavillon. Après de nombreuses interpellations des professionnel.le.s du secteur du médico-social et de leurs représentants, nous constatons une absence totale de réponse et un mépris de votre part envers les professionnel.le.s qui répondent toujours présent.e.s malgré un état d'épuisement et un manque de moyens dévastateur pour la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des enfants et des familles. Car, non il ne suffit pas à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Vaucluse et au Secrétaire d'État de communiquer autour des projets, pour que nous professionnel.le.s, voyions s'améliorer nos conditions de travail et pour que nous puissions enfin répondre aux besoins de la population.

Nous l'avons demandé à plusieurs reprises et nous continuerons de le revendiquer, il est urgent de poser une réflexion sur l'organisation des services d'accompagnement des plus précaires pour stopper l'hémorragie dans les services.

Aujourd'hui, les agents sont à bout. Plusieurs professionnel.le.s quittent les services sans aucune perspective préférant cette situation précaire plutôt que de continuer à subir la maltraitance institutionnelle qui dégrade la santé.

Aujourd'hui, dans certains lieux d'accueil, les mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont mis en danger par le manque de moyen, quand ils ne sont tout simplement pas laissés de côté faute de place. Aujourd'hui, le travail pluridisciplinaire est quasi impossible à mener tant les professionnel.le.s sont débordés.

Ainsi, la fédération CGT des Services publics demande l'ouverture sans délai de véritables négociations pour :

- Le recrutement massif et pérenne dans le cadre de la Fonction publique territoriale de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations et assurer un service public de qualité et de proximité : 10 % d'effectif supplémentaire immédiatement ;

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la Fonction publique territoriale : revalorisation immédiate de 10% à minima des salaires indiciaires pour pallier la perte du pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans et revaloriser les métiers à prédominance féminine ;
- Une politique nationale qui définit la protection de l'enfance comme mission prioritaire de service public garantissant ainsi l'équité, quel que soit le territoire de l'accueil et de l'accompagnement nécessaire aux besoins des enfants et de leurs familles : prévention spécialisée, places en structure collective, en famille d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc...
- Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice pour une prise en charge coordonnée ;
- La fin de la marchandisation du travail social et le développement d'un grand service public de l'action sociale et médico-sociale ;
- Un accès universel aux droits fondamentaux pour le public accueilli.

La CGT continue de porter les revendications suivantes :

- **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux** (soit 10% d'augmentation du point d'indice, des salaires, des pensions et des minimas sociaux) ;
- **L'abrogation de la loi n° 2021-1040 relative à la gestion de la crise sanitaire ;**
- **La levée des brevets au sein de l'Organisation mondiale du Commerce pour la santé publique sur un plan international et l'abrogation de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire ;**
- **L'abrogation de la Loi dite de « transformation de la Fonction publique » et de celle de « Sécurité globale » et l'abandon du projet de loi dite 3DS ;**
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- **Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022** (soit 10% d'effectif supplémentaire, et donc quelques 500 000 emplois à créer) ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine, et donc le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application des 1607H annuelles (soit 10% de temps de travail en moins) ;
- **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, et le retrait du projet de système par points et d'allongement de la durée de cotisation voulu par le gouvernement ;**
- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés ;

- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité technique et CHSCT).

Au Département du Vaucluse, sur le plan local, nous portons également l'exigence de :

- **La mise en œuvre d'une étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans toutes les Directions de l'ensemble des réorganisations**
- **Du respect des obligations statutaires toujours en vigueur notamment par la mise en œuvre d'étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans le cadre de la réorganisation de grande ampleur des pôles, directions et services et dans l'attente la suspension de cette réorganisation ;**
- **Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;**
- **De l'arrêt des injonctions paradoxales régulières qui soumettent les agents à des difficultés psychiques et mettent en péril leur équilibre personnel ;**
- **De l'arrêt des changements incessants d'organisation du travail pour tenter de pallier le manque de personnel ;**
- **De l'arrêt des contraintes organisationnelles du travail liées à la gestion de la crise sanitaire, avec des dispositions qui semblent désormais s'inscrire de façon structurelle dans les pratiques ;**
- **De l'arrêt des empilements de notes et de procédures qui dépossèdent les professionnels de leur expertise sociale ou médico-sociale et leur fait perdre le sens et l'essence de leur métier et de leurs missions ;**
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- **Du remplacement sans délais des agents absents et partant à la retraite ;**
- **La création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et l'arrêt de l'ouverture à des privatisations des missions d'entretien dans les collèges ;**
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice ;
- **L'intervention d'un agent de sécurité sur l'EDeS de Graille à Carpentras, le maintien de l'intervention sur les EDeS de De Lassone à Carpentras, d'Avignon Centre Ville-Est, d'Avignon Sud, d'Avignon Ouest et de Cavaillon sans limitation de durée et l'intégration de ces personnels dans les effectifs de la collectivité et le statut de la Fonction Publique Territoriale ;**
- L'accès de ces agents à des formations permettant de faire évoluer les fonctions de ces postes sur des logiques autres que strictement sécuritaires ;

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- L'arrêt d'une organisation de travail tournante de ces agents sur les sites concernés et la stabilisation de leur affectation dans un établissement, comme membre à part entière du collectif de travail de cet établissement ;
- **Des moyens humains, à hauteur des besoins des personnes et des enfants handicapés, notamment des postes de titulaires à la MDPH et de la prise en compte de l'expertise des agents de la MDPH dans toutes nouvelles mises en œuvre d'organisation du travail et de procédures ;**
- La prise en compte égalitaire des vœux des agents pour les affectations sur les nouveaux postes ou postes vacants, au plus près de leur résidence administrative, y compris pour les personnels d'encadrement ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- **De la mise en place de ratios à 100% pour les 3 catégories relatifs à l'avancement de grade ;**
- Du respect des droits individuels à congés et du droit du choix au temps libre, et donc du retrait de la disposition pour 2021 de fermetures des services et de soustraction de trois jours de congés annuels ;
- Du droit à la formation professionnelle publique (CNFPT) répondant aux besoins réels des agents soucieux de rendre un service de qualité aux usagers...
- prendre l'avis des représentants du personnel (élus et mandatés) en matière de sécurité avant toute fermeture et ouverture de site, comme à l'EDeS de Cavillon.

Dans la période actuelle, afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 janvier 2022 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre meilleure considération.

VERGES Laurent
Secrétaire général.

